

Conditions supplémentaires relatives aux logiciels et aux services cloud

Les présentes Conditions supplémentaires relatives aux logiciels et aux services cloud (« Conditions relatives aux logiciels et aux services cloud ») s'appliquent en complément des Conditions générales. Elles sont convenues entre l'entité Siemens désignée dans la Commande et le Client ayant accepté la Commande.

Elles s'appliquent exclusivement:

- aux logiciels et/ou aux services cloud ; et
- à tout service ou à toute documentation de maintenance et d'assistance associée.

Les termes dont l'initiale est en majuscule sont définis [à la fin du document](#) ou dans les Conditions générales.

Conditions commerciales

1. Livraison

1.1. Livraison des Logiciels et des Services cloud

Sauf indication contraire dans la Commande, la livraison correspond :

- a. pour les Services cloud, au moment où Siemens met les Services cloud à la disposition du Client afin que ce dernier puisse y accéder et les utiliser ;
- b. pour les Logiciels, au moment où Siemens :
 - met les Logiciels concernés à la disposition du Client afin que ce dernier puisse les télécharger depuis un site Internet spécifié par Siemens, ou
 - envoie le support physique contenant les Logiciels ; et
- c. pour les Livrables combinant Services cloud et Logiciels, au moment où Siemens met les Services cloud et les Logiciels concernés à la disposition du Client.

1.2. Conditions de Livraison sur un support physique

Les Logiciels sur support physique seront livrés selon les règles EXW (INCOTERMS®2020) si la livraison dans son intégralité se fait sur le territoire des États-Unis ou de la Chine.

Dans tous les autres cas, les Logiciels seront livrés selon les règles DAP (INCOTERMS®2020).

1.3. Installation à distance

Le Client consent à l'installation du Logiciel sur les systèmes qu'il utilise, lesquels peuvent être fournis via des Services cloud.

2. Paiement

2.1. Achats directs auprès de Siemens

Siemens facturera les Livrables en amont au Client, sauf disposition contraire dans la Commande.

Sans préjudice de tout autre recours possible pour Siemens, le Client versera le prix applicable pour toute utilisation excessive d'un Livrable, au tarif en vigueur, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation.

Sauf disposition expresse dans le Contrat, les obligations de paiement ne peuvent être annulées ni faire l'objet d'un remboursement.

2.2. Achats auprès d'un partenaire agréé de Siemens

Si le Client a acquis un Livrable auprès d'un partenaire agréé de Siemens, différentes conditions de facturation et de paiement peuvent s'appliquer, comme convenu entre le Client et le partenaire en question.

Siemens peut partager avec le partenaire des informations concernant l'utilisation et la consommation des Livrables par le Client, à des fins de gestion et de facturation.

Utilisation des Livrables

3. Utilisateurs

3.1. Utilisateurs autorisés

Le nombre d'utilisateurs et les catégories d'utilisateurs autorisés à accéder à un Livrable sont définis dans les Droits d'utilisation. Les utilisateurs qui soumettent des déclarations, des notifications ou des commandes à Siemens agissent pour le compte du Client.

3.2. Sociétés affiliées utilisatrices

Si une Société affiliée à un Client est en droit d'accéder à un Livrable ou de l'utiliser, Siemens peut faire valoir ses droits directement à l'encontre de ladite Société affiliée.

4. Responsabilités du Client

Le Client :

- a. sera responsable de l'utilisation des Livrables ;
- b. sera responsable de la sécurité des systèmes du Client et des logiciels qu'ils contiennent, et déploiera tous les efforts raisonnables sur le plan commercial pour se prémunir contre les logiciels malveillants, les virus, les logiciels espions (*spyware*) et les chevaux de Troie(*trojans*) ;
- c. acquerra, à ses propres frais, l'intégralité des droits, des déclarations de consentement et des autorisations nécessaires auprès des éditeurs des logiciels et des prestataires des services que le Client entend utiliser en association avec un Livrable ;
- d. veillera à ce que tout utilisateur qui accède à un Livrable ou l'utilise pour le compte du Client, à l'invitation du Client ou à l'invitation d'un utilisateur du Client respecte les obligations du Client ;
- e. sera responsable de toute personne utilisant ou accédant au compte d'un utilisateur dans le cadre du Contrat ; et
- f. préviendra Siemens sans délai et supprimera l'accès aux Livrables de l'utilisateur ou du compte utilisateur concerné si le Client constate :
 - une violation du Contrat par un utilisateur ; ou
 - un accès non autorisé à un compte utilisateur.

5. Droits d'utilisation

5.1. Droits d'utilisation des Services cloud

Siemens octroie au Client un droit d'accès et d'utilisation limité, non exclusif et non transférable aux Services cloud inclus dans un Livrable :

- a. pour toute utilisation professionnelle interne par le Client ;
- b. pendant la Durée d'abonnement applicable ; et
- c. sous réserve des Droits d'utilisation et du Contrat.

5.2. Droits d'utilisation des logiciels et de la documentation

Siemens octroie au Client une licence limitée, non exclusive, non transférable, non concessible en sous-licence pour l'utilisation de la Documentation ainsi que l'installation et l'utilisation des logiciels inclus dans un Livrable :

- a. pour toute utilisation professionnelle interne par le Client ;
- b. pendant la Durée d'abonnement applicable ou toute autre période spécifiée dans la Commande ; et
- c. sous réserve des Droits d'utilisation et du Contrat.

5.3. Droits d'utilisation du code source

Tout Logiciel contenu dans un Livrable est généralement fourni en code objet exclusivement. Si un Logiciel est fourni en code source, le Client est autorisé à l'utiliser exclusivement pour modifier ou améliorer le Livrable dont le Logiciel fait partie. Toutes les modifications ou améliorations seront la propriété de Siemens et seront soumises aux licences indiquées dans le Point 5.2.

6. Restrictions d'utilisation

6.1. Généralités

Sauf autorisation formulée dans le Contrat, le Client s'abstiendra :

- a. de revendre, de transférer, de concéder en sous-licence, de publier, de prêter ou d'utiliser des Livrables au bénéfice d'un tiers sans le consentement écrit préalable de Siemens ;
- b. de modifier, de réparer ou de créer des œuvres dérivées des Livrables ;
- c. de se livrer à des opérations de rétro-ingénierie, de démontage, de décompilation ou de tenter de découvrir le code source des Livrables ;
- d. d'utiliser un Livrable de manière à ce qu'il tombe sous le coup de Conditions établies par un tiers pour l'utilisation de logiciels libres qui ne soient pas déjà applicables à ce Livrable ;
- e. d'utiliser un Livrable pour développer ou améliorer un produit concurrent ; ou
- f. de supprimer les éventuelles mentions de propriété intellectuelle ou légendes contenues dans ou apposées sur les Livrables,

6.2. Copies des logiciels et de la documentation

Le Client est autorisé à copier les Logiciels ou la Documentation exclusivement :

- a. si l'utilisation du Livrable le nécessite, comme autorisé dans le cadre du Contrat ; et
- b. si le Client veille à ce que toute copie contienne l'intégralité des mentions de propriété intellectuelle incluses ou apposées sur le Logiciel ou la Documentation fournies par Siemens.

6.3. Interfaces de programmation d'application (API)

Le Client utilisera exclusivement les API identifiées comme « publiées » dans la Documentation, conformément aux descriptions fournies dans celles-ci, dans un souci de consolider le bon usage des Livrables.

6.4. Applicabilité des restrictions

Les restrictions définies dans ce Point 6 s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec la législation.

7. Livrables gratuits et Accès anticipés

- a. Siemens fournit les Livrables gratuits et les Accès anticipés « en l'état », sans garantie, assistance ni engagement d'aucune sorte. Les versions en Accès anticipé ne sont pas adaptées à une utilisation en production ; toute utilisation des Accès anticipés par le Client se fera à ses propres risques et à sa discrétion.
- b. Siemens est susceptible de modifier, de limiter, de suspendre ou de mettre fin aux Accès anticipés à tout moment.
- c. Le Client :
 - peut utiliser les Accès anticipés et identifiés dans un Commande sous le nom de « version de démonstration », « version test », « version d'évaluation », « version bêta » ou tout autre terme équivalent, de même que les Livrables gratuits, à des fins de tests et d'évaluation en interne exclusivement ;
 - ne recevra aucune compensation pour l'évaluation et le test des Accès anticipés ; et
 - limitera l'utilisation des Accès anticipés à ses salariés et à ses sites autorisés par Siemens.
- d. Siemens conservera les droits exclusifs, notamment de propriété, sur toutes les évaluations écrites et inventions ou travaux de développement conçus ou réalisés par Siemens pendant ou après l'utilisation des Accès anticipés par le Client, y compris ceux basés sur les retours du Client.

8. Droits réservés

L'intégralité des Logiciels, des Services cloud et de la Documentation non publique constitue des secrets d'affaires de Siemens et des concédants de licences de Siemens.

Siemens ou ses concédants de licences conservent leurs droits, notamment de propriété, sur les Logiciels, les Services cloud, la Documentation et sur la propriété intellectuelle de Siemens. Siemens se réserve tous les droits non expressément octroyés par le Contrat sur les Livrables et la PI de Siemens.

Siemens se réserve le droit d'inclure aux Logiciels un mécanisme d'enregistrement des événements de sécurité afin de détecter toute utilisation non autorisée des licences logicielles.

Conditions supplémentaires concernant les Services cloud

9. Accords de niveau de service

Pendant la Durée de l'abonnement, Siemens respectera les accords de niveau de service définis dans les Conditions supplémentaires applicables aux Services cloud.

10. Éléments hors périmètre

Les Services cloud ne couvrent pas, spécifiquement :

- a. l'accès à Internet ou à tout autre réseau ;
- b. une capacité de connexion appropriée ou toute autre ressource nécessaire pour accéder aux Services cloud ou les utiliser ; et
- c. la transmission de Contenu depuis et vers le point de sortie du réseau étendu des centres de données utilisés par Siemens pour fournir ses Services cloud.

11. Modifications apportées aux Services cloud

11.1. Modifications autorisées

Les Services cloud sont susceptibles d'être modifiés, interrompus ou remplacés par Siemens.

Pendant la Durée d'un abonnement, Siemens n'interrompra pas les Services cloud ni ne dégradera substantiellement leurs fonctions et fonctionnalités fondamentales sans mettre à disposition des Services cloud de substitution, sauf pour prendre en compte :

- a. de nouvelles exigences légales ;

- b. des modifications imposées par les fournisseurs ou les sous-traitants de Siemens (p. ex., rupture de la relation de Siemens avec un éditeur de logiciels ou un prestataire de services nécessaire à la fourniture de ces Services cloud) ; ou
- c. des risques de sécurité pour lesquels aucune solution raisonnable sur le plan commercial ne peut être trouvée.

11.2. Dégradation substantielle des Services cloud

En cas de dégradation substantielle ou d'interruption des Services cloud conformément au Point 11.1 :

- a. Siemens notifiera le Client dans les plus brefs délais ; et
- b. le Client peut résilier la Commande du Livrable concerné, par écrit, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la notification de dégradation ou d'interruption.

Si la Commande est résiliée ou si les Services cloud sont interrompus sans solution de substitution, Siemens remboursera tout paiement anticipé versé pour les Livrables concernés, au prorata de la Durée d'abonnement non écoulée.

12. Recours à des services de messagerie

Le Client peut utiliser les Services cloud pour envoyer des courriels ou autres messages à des utilisateurs et des tiers ; il est seul responsable de ces messages et de leur contenu.

Ces messages peuvent être bloqués, retardés ou leur distribution peut être empêchée par les serveurs de destination ou pour tout autre motif échappant au contrôle de Siemens. Siemens ne garantit pas que ces messages atteindront la destination prévue dans un délai donné.

13. Contenu émanant de tiers

Toute relation contractuelle relative à du Contenu émanant de tiers :

- a. est établie exclusivement entre le Client et le fournisseur tiers en question ; et
- b. peut être régie par des conditions distinctes mises à disposition par Siemens en association avec le Contenu émanant de tiers.

Siemens n'assumera aucune responsabilité concernant le Contenu émanant de tiers et son utilisation par le Client.

14. Politique d'utilisation acceptable (PUA) et indemnités

Le Client veillera à ce que lui-même et l'intégralité des utilisateurs des Livrables se conforment à la PUA.

Le Client indemniserà Siemens, ses Sociétés affiliées et leurs sous-traitants en cas de réclamations, de dommages, d'amendes et de coûts (honoraires d'avocat notamment) liés :

- a. à une violation de la PUA par le Client ou par tout utilisateur ;
- b. à une violation de la législation, des réglementations ou des droits de tiers suite à l'utilisation d'un Livrable par le Client ou par tout utilisateur ; ou
- c. au Contenu émanant du Client.

15. Propriété et utilisation du Contenu émanant du Client

15.1. Responsabilité quant au Contenu émanant du Client

Le Client :

- a. assumera la responsabilité :
 - du Contenu émanant du Client, et notamment de la gestion, du transfert, de l'utilisation, de la précision et de la qualité de ce Contenu ainsi que de la manière dont le Client l'acquerra ;
 - de la mise en œuvre de mesures adaptées pour protéger, supprimer et récupérer le Contenu émanant du Client, notamment en conservant des copies de sauvegarde ;
- b. confirmera dans quelle zone géographique le Contenu émanant du Client sera conservé, laquelle pourra être située hors du pays du Client ; et

- c. veillera à ce que le Contenu émanant du Client puisse être traité et utilisé conformément au Contrat, sans violation d'aucune sorte des droits de tiers, de la législation ou des réglementations.

15.2. Restrictions d'utilisation du Contenu émanant du Client pour le prestataire

Siemens n'acquerra aucun droit, notamment de propriété, sur le Contenu émanant du Client. Siemens et ses sous-traitants utiliseront le Contenu émanant du Client exclusivement :

- a. en vue de fournir les Livrables ;
- b. conformément au Contrat ; ou
- c. comme convenu entre les parties.

15.3. Protection du Contenu émanant du Client

Les Services cloud seront fournis en s'appuyant sur des processus et des mécanismes de protection conçus pour préserver l'intégrité et la confidentialité du Contenu émanant du Client, notamment le chiffrement des données transmises et stockées.

Certains Services cloud sont susceptibles de proposer des fonctions permettant au Client de partager du Contenu émanant du Client avec des tiers, ou de le rendre public. Le Client utilisera ces fonctions à ses propres risques et à sa discrétion.

Données

16. Sécurité et confidentialité des données

Chacune des parties respectera la législation applicable sur la confidentialité des données régissant la protection des données à caractère personnel.

Lorsque Siemens agit en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel fournies par le Client et pour le compte de ce dernier, les Conditions relatives à la confidentialité des données disponibles à l'adresse <https://www.siemens.com/dpt> (y compris les mesures techniques et organisationnelles qu'elles décrivent) s'appliquent à l'utilisation du Livable concerné et entrent dans le cadre du Contrat.

17. Informations relatives au système

17.1. Utilisation des informations relatives au système

Siemens, ses Sociétés affiliées et leurs sous-traitants sont en droit d'utiliser les informations relatives au système pour assurer l'entretien, la maintenance, la surveillance, le fonctionnement et l'amélioration de leurs produits et services ou bien pour faire valoir leurs droits, à condition que les informations relatives au système dérivées de Contenu émanant du Client soient utilisées exclusivement en vue d'améliorer les produits et services, après agrégation avec d'autres informations, de telle sorte que le Contenu émanant du Client ne soit plus identifiable.

17.2. Confidentialité

Les Informations relatives au système constituent des Informations confidentielles de Siemens. Siemens est fondé à divulguer des Informations relatives au système à un partenaire agréé par Siemens, dans la mesure où ces informations sont raisonnablement nécessaires audit partenaire afin de remplir ses obligations d'assistance envers le Client.

Renouvellement, suspension et résiliation

18. Renouvellement de l'abonnement

18.1. Renouvellement

Si la Commande l'indique ou si ce point a été convenu entre les parties dans un système électronique mis à disposition par Siemens, la Durée d'abonnement aux Livrables payés sera renouvelée automatiquement pour des Durées d'abonnement successives.

L'une des parties doit signifier sa volonté de ne pas renouveler la Durée d'abonnement, le cas échéant, au moins soixante (60) jours avant la fin de la Durée d'abonnement.

18.2. Durée renouvelée

Toute Durée d'abonnement renouvelée sera égale à la durée précédente, ou sera de 12 mois (l'option la plus longue étant retenue).

18.3. Prix du renouvellement

Le prix de la Durée d'abonnement renouvelée correspondra au prix en vigueur à la fin de la Durée d'abonnement précédente, sauf si :

- a. Siemens signale au Client un changement de prix au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de la Durée d'abonnement en cours ; ou
- b. le prix du renouvellement est spécifié dans la Commande.

18.4. Contrat applicable

Si le Contrat ou la Commande applicable au Livrable fait référence à des conditions en ligne, les conditions en ligne en vigueur au moment du renouvellement s'appliqueront à la Durée d'abonnement renouvelée.

19. Suspension et limitation

19.1. Droits de suspension et de limitation

Siemens est fondé à suspendre ou à limiter immédiatement l'accès ou l'utilisation des Livrables par le Client ou par tout utilisateur, en totalité ou en partie, si Siemens :

- a. a des motifs raisonnables de penser que l'utilisation des Livrables :
 - représente un risque de sécurité pour le Livrable, Siemens ou un tiers ; ou
 - engage la responsabilité de Siemens ou d'un tiers ; ou
- b. dispose d'un droit de résiliation immédiate conformément au Point 20.

19.2. Effets

Toute suspension ou limitation :

- a. ne limitera aucun autre droit de Siemens dans le cadre du Contrat ;
- b. ne libérera pas le Client de son obligation de payer ; et
- c. sera levée sans délai dès l'instant où le motif de suspension ou de limitation disparaîtra.

20. Résiliation

20.1. Droits de résiliation des deux parties

Aucune des deux parties ne résiliera la Commande pour convenance pendant la Durée d'abonnement applicable.

Chacune des parties peut résilier la Commande d'un Livrable pendant la Durée d'abonnement applicable, avec effet immédiat, exclusivement :

- a. si l'autre partie enfreint une obligation substantielle du Contrat ; et

- b. si la violation n'est pas corrigée dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification.
- c. Cette résiliation ne concernera que le Livrable concerné.

20.2. Droits de résiliation de Siemens

Siemens pourra résilier le Contrat ou tout ou partie des Commandes, avec effet immédiat, en avisant par écrit l'autre partie, si le Client :

- a. ne respecte pas la réglementation en vigueur ou la demande d'une administration ;
- b. installe ou utilise le logiciel sans autorisation ; ou
- c. enfreint d'une quelconque manière les Points 2.1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 25 et 26 des Conditions relatives aux logiciels et au cloud ou les Points 9, 11 ou 25 des Conditions générales.

20.3. Effets de la résiliation ou de l'expiration

20.3.1. **Droits d'accès et d'utilisation.** Les droits du Client à accéder aux Livrables concernés, à les utiliser ou à les recevoir prennent fin automatiquement :

- a. à la date d'expiration de la Durée d'abonnement ; ou
- b. en cas de résiliation de la Commande d'un ou plusieurs des Livrables concernés.

20.3.2. **Obligations du Client.** En cas de résiliation ou d'expiration, le Client :

- a. cessera sans délai d'utiliser les Livrables concernés ;
- b. supprimera et détruira immédiatement tous les Logiciels et autres Informations confidentielles de Siemens ayant trait aux Livrables en sa possession ou sous son contrôle ; et
- c. confirmera cette suppression ou cette destruction, par écrit, à Siemens.

20.3.3. **Disponibilité du Contenu émanant du Client.** Le Contenu émanant du Client sera disponible au téléchargement pendant une période de trente (30) jours, à condition que le Client respecte le Contrat et verse le prix applicable. Au-delà de cette période, le Contenu émanant du Client est susceptible d'être supprimé.

20.4. Remboursements

Si Siemens résilie le Contrat ou une Commande conformément au Point 20.1 ou au Point 20.2, le total du prix convenu restera dû par le Client, lequel devra le verser immédiatement à la résiliation.

En cas de résiliation d'une Commande par le Client conformément au Point 20.1, Siemens remboursera une part raisonnable de tout paiement anticipé, au prorata de la Durée d'abonnement non écoulée pour les Livrables concernés.

20.5. Survie de certaines clauses à la résolution du contrat

Les points suivants des Conditions relatives aux logiciels et au cloud survivront à la résiliation du contrat : 2 (Paiement), 4 (Responsabilités du Client), 6 (Restrictions d'utilisation), 8 (Droits réservés), 14 (Politique d'utilisation acceptable et indemnités), 17 (Informations relatives au système), 20.3 (Effets de la résiliation ou de l'expiration), 23 (Décharge de responsabilité), 25 (Obligation d'information et audits) et 26 (Conformité à la Réglementation relative au contrôle des exportations).

Garanties

21. Garantie relative aux Logiciels

21.1. Garantie relative aux Logiciels

Siemens garantit que le Logiciel assurera des fonctions et fonctionnalités fondamentalement identiques à celles décrites dans la Documentation pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de mise à disposition du Livrable pour le Client.

21.2. Mesures correctives

Dans la mesure autorisée par la loi, la responsabilité de Siemens dans son intégralité, ainsi que le seul et unique recours du Client en cas de violation de la présente Garantie relative aux Logiciels, prévoit que Siemens, à sa propre discrétion :

- a. corrige les erreurs ou mette en place des solutions provisoires ;
- b. remplace le Logiciel défaillant ; ou
- c. exige du Client le retour du Logiciel défaillant, résilie la Commande pour de non-conformité du Livrable, et rembourse le prix payé pour le Livrable.

21.3. Exclusions

La garantie relative aux Logiciels exclut :

- a. les Livrables gratuits ;
- b. les Logiciels fournis dans le cadre d'une nouvelle offre ;
- c. les Logiciels identifiés comme retirés ou non pris en charge, d'une manière générale, à la date de la Commande ;
- d. les Logiciels mis à disposition dans le cadre des services de maintenance définis par les Conditions supplémentaires applicables ;
- e. les erreurs non reproductibles ; et
- f. les difficultés, problèmes ou défaillances liés à une utilisation des Logiciels non conforme aux conditions du Contrat.

22. Garantie relative aux Services cloud

22.1. Garantie relative aux Services cloud

Siemens garantit que les Services cloud assureront des fonctions et fonctionnalités fondamentalement identiques à celles décrites dans la Documentation.

22.2. Mesures correctives

Dans la mesure autorisée par la loi, la responsabilité de Siemens dans son intégralité, ainsi que le seul et unique recours du Client en cas de violation de la présente Garantie relative aux Services cloud, prévoit que Siemens, à sa propre discrétion :

- a. déploiera tous les efforts raisonnables sur le plan commercial pour restaurer les Services cloud non conformes afin qu'ils respectent cette garantie ; ou
- b. si une restauration n'est pas raisonnable sur le plan commercial, résiliera la Commande portant sur le Livrable non conforme et remboursera tout paiement anticipé correspondant, au prorata de la Durée d'abonnement non écoulée.

22.3. Exclusions

La garantie relative aux Services cloud exclut :

- a. les Livrables gratuits et les Accès anticipés ;
- b. les erreurs non reproductibles ; et
- c. les difficultés, problèmes ou défaillances liés au Contenu émanant du Client, au Contenu émanant de tiers ou à une utilisation des Services cloud non conforme aux conditions du Contrat.

23. Décharge de responsabilité

- a. Siemens assume exclusivement les garanties limitées indiquées dans le Contrat et se décharge de toute autre garantie, y compris les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.
- b. Les éléments communiqués au Client concernant les Livrables, leurs fonctions et leurs fonctionnalités constituent des informations techniques, et non des garanties.
- c. Siemens ne garantit en aucune façon :
 - que le Client atteindra les objectifs visés ;

- que les Livrables sont adaptés à l'usage prévu par le Client ;
 - que les Livrables sont conformes à l'ensemble de la législation et des réglementations applicables à l'usage spécifique qu'en fera le Client ;
 - que Siemens corrigera les erreurs signalées ou répondra aux demandes d'assistance selon les besoins du Client ;
 - que les Livrables ou tout Contenu émanant de tiers ne subiront pas d'interruptions, ne contiendront pas d'erreurs ni de composants préjudiciables, disposeront d'un mécanisme de sécurité intégré, seront tolérants aux pannes ; ou
 - que tout Contenu, notamment le Contenu émanant du Client et le Contenu émanant de tiers, sera sécurisé et ne sera ni perdu, ni endommagé.
- d. Siemens n'exerce aucun contrôle sur les processus du Client ni sur la création, la validation, la vente ou l'utilisation des produits ou services du Client (ou d'un client du Client).
- e. Siemens ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de réclamation ou de demande faite par un tiers à l'encontre du Client, en dehors des obligations de Siemens d'indemniser le Client contre les Actions en contrefaçon.

Divers

24. Notifications

24.1. Méthodes de notification

Siemens est susceptible de notifier le Client par les moyens suivants :

- a. en publiant une notification sur les Services cloud ou sur la Console de gestion des abonnements ;
- b. en envoyant un courriel ou toute autre forme de message par écrit, sur l'adresse ou sur le numéro fourni par le Client, ou bien via la Console de gestion des abonnements associée ; ou
- c. en envoyant un courriel aux utilisateurs concernés.

Les notifications de réclamations ou de litiges sont systématiquement envoyées à l'adresse spécifiée dans la Commande.

24.2. Date de notification

Une notification sera réputée transmise au Client trois jours après la date à laquelle elle est émise si le Client :

- a. ne consulte pas régulièrement la Console de gestion des abonnements ; ou
- b. ne reçoit pas la notification suite à des problèmes techniques liés à l'équipement ou aux services contrôlés par le Client ou par des sous-traitants du Client.

24.3. Adresses

Chacune des parties peut modifier son adresse en notifiant l'autre partie par écrit.

Le Client consultera régulièrement les Services cloud et la Console de gestion des abonnements, et fournira à Siemens les adresses électroniques actuelles de ses représentants.

25. Obligation d'information et audits

25.1. Obligation d'information

Le Client fournira toutes les informations et tous les supports demandés par Siemens, dans la limite du raisonnable, en vue de vérifier que le Client respecte le Contrat.

25.2. Droits d'audit de Siemens

Des audits concernant l'utilisation par le Client des Logiciels installés peuvent être menés par le Client lui-même, avec les outils d'inventaire fournis par Siemens. Si le Client ne peut pas ou ne veut pas utiliser les outils en libre-service, Siemens ou ses mandataires autorisés peuvent accéder au site du Client pour réaliser l'audit.

26. Conformité à la Réglementation relative au contrôle des exportations

En complément du Point 11 des Conditions générales, le Client s'abstiendra :

- a. de télécharger le Logiciel ou les Services cloud, de les installer, d'y accéder ou de les utiliser depuis tout pays soumis à une interdiction ou à des sanctions générales en vertu de la Réglementation relative au contrôle des exportations ;
- b. d'accorder l'accès au Logiciel ou aux Services cloud, de les transférer, de les exporter ou de les réexporter (ainsi que d'exécuter des opérations assimilées à des exportations ou des réexportations), ou de les mettre à disposition de toute personne physique ou morale figurant sur une liste d'entités faisant l'objet de restrictions en vertu de la Réglementation relative au contrôle des exportations, ou bien détenue ou contrôlée par une entité figurant sur une telle liste ;
- c. d'utiliser le Logiciel ou les Services cloud à toutes fins interdites par la Réglementation relative au contrôle des exportations (p. ex. en lien avec l'armement ou les technologies nucléaires) ;
- d. de charger sur la plateforme des Services cloud tout Contenu émanant du Client, hors Contenu non contrôlé (p. ex., dans l'UE : code AL = N ; aux États-Unis : code ECCN = N ou EAR99) ; ou
- e. d'aider un utilisateur à exécuter l'une quelconque de ces actions.

Le Client fournira à l'ensemble des utilisateurs toutes les informations nécessaires pour garantir le respect de la Réglementation relative au contrôle des exportations.

27. Droits de licence applicables au gouvernement des États-Unis

- a. Les Livrables sont des produits et services commerciaux développés exclusivement sur des fonds privés.
- b. Les Livrables acquis directement ou indirectement pour être utilisés par le gouvernement des États-Unis correspondent à « des produits commerciaux, des services commerciaux et des logiciels commerciaux installés sur ordinateur ou de la documentation relative à des logiciels installés sur ordinateur », conformément au Titre 48 du Code des règlements fédéraux, § 2.101.
- c. Les Livrables ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Contrat, conformément au Titre 48 du Code des règlements fédéraux, § 12.212 et § 227.7202.
- d. Le gouvernement des États-Unis disposera exclusivement des droits définis dans le Contrat, lequel a la primauté sur toutes conditions incompatibles formulées dans un document gouvernemental, à l'exception des dispositions contraires à la législation fédérale applicable.
- e. Siemens n'aura pas l'obligation d'obtenir une habilitation de sécurité ou d'accéder d'une quelconque manière à des informations classifiées du gouvernement des États-Unis.

Définitions

Accès anticipés	Logiciels, Services cloud ou l'une quelconque de leurs fonctionnalités, proposés à titre gratuit et identifiés comme « version bêta », « en accès anticipé » ou « en prédiffusion ».
Console de gestion des abonnements	Compte administrateur du Client auprès de Siemens, utilisé pour gérer les abonnements aux Livrables.
Contenu	Données, texte, fichiers audio ou vidéo, images, modèles ou logiciels.
Contenu émanant de tiers	Contenu, applications et services détenus ou contrôlés par un tiers et mis à la disposition du Client par ce tiers, via ou en lien avec les Services cloud
Contenu émanant du Client	Contenu intégré aux Services cloud par ou pour le compte du Client ou de tout utilisateur, ainsi que tout résultat généré par le Client ou tout utilisateur sur la base de ce Contenu en utilisant les Services cloud. En sont exclus : le Contenu émanant de tiers ; et le Contenu détenu ou contrôlé par Siemens, ses Sociétés affiliées ou leurs concédants de licences respectifs, et mis à disposition par Siemens ou ses Sociétés affiliées via les Services cloud.
Droits d'utilisation	Licence et types d'utilisations, limites, volumes et autres mesures, ou encore conditions d'utilisation autorisées pour un Livrable, tels que définis dans la Commande, les Conditions supplémentaires ou la Documentation applicables, notamment : - toute limite ou restriction du nombre et des catégories d'utilisateurs autorisés à utiliser le Livrable ; - les zones géographiques autorisées ; - l'espace de stockage disponible ; - la puissance de traitement ; ou - tout autre attribut et métrique
Durée d'abonnement	Période, spécifiée dans la Commande, durant laquelle un Livrable est mis à la disposition du Client dans des conditions définies. Tout renouvellement ouvre une nouvelle période d'abonnement.
Informations relatives au système	Contenu, informations, statistiques et métriques émanant du Client au sujet de l'utilisation, du fonctionnement, de l'entretien et de la maintenance des Livrables
Livrables gratuits	Livrables fournis à titre gracieux
Logiciel	Logiciel concédé sous licence par Siemens dans le cadre des présentes Conditions relatives aux logiciels et au cloud et mis à la disposition en téléchargement ou remis au Client pour installation. Sont inclus : les mises à jour, les modifications, les données de conception ainsi que l'intégralité des copies de ces éléments, les API logicielles associées, les scripts, les outils, les bibliothèques, les références ou les échantillons de codes et tout autre élément similaire.
PI de Siemens	Ensemble des brevets, droits d'auteur, secrets d'affaires et autres droits de propriété intellectuelle liés à la fourniture ou à la livraison des Livrables ou d'une solution technique sous-jacente, ainsi que toute amélioration, modification ou œuvre dérivée des éléments de cette liste.
PUA	Politique d'utilisation acceptable de Siemens, disponible à l'adresse https://www.siemens.com/sw-terms/aup .
Services cloud	Services en ligne et API cloud associées mises à disposition par Siemens dans le cadre des présentes Conditions relatives aux logiciels, isolément ou en association avec des logiciels, notamment : - les logiciels en tant que service ; - les plateformes en tant que service ; - les services d'hébergement dans le cloud ; et - les services de formation en ligne. Ne sont pas considérés comme des Services cloud : les Logiciels, le Contenu émanant du Client et le Contenu émanant de tiers.